Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0095-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

N° CC_2026_0095

Séance du : mercredi 16 septembre 2026

Convocation du : 10 septembre 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Gabriel DOUBLET, Nadia MUGNIER, Amine MEHDI, Nastia OUEJDOUNI, Christophe BORREL, Radjaa MEHDI, Samir BASSIM, Sara SHALA-MALOKU, Steve BONNARD, Férial DJAFFALI, Sébastien LESAGE, Anissa HADDAD, Christophe MAYCA, Stéphane HAMZA, Joseph FAVRE, Mylène SAILLET RAPHOZ, Cüneyt YESILYURT, Anne-Marie BRDAR, Denis SERVAGE, Rosanna DULLAART, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Anne VINDEVOGEL, Nicolas TEREINS, Sandra SALVATGÉ, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Nadège ANCHISI, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Jean-Pierre BELMAS, Pascale PELLIER, Eddy BARONNET, Christine MOUCHET, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX, Johann BONTEMPS, Christiane CHAVANNE

Représentés :
Thierry BOUVET par Carole DARCY, Guillaume MATHELIER par Joseph FAVRE, Charline CHÉNOT par Sébastien LESAGE, Dominique LACHENAL par Mylène SAILLET RAPHOZ, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX par Anne VINDEVOGEL, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Jean-Marc CHEVALLEY par Coralie FERNEX

Excusés :
Maxime GACONNET, Chadia LIMAM, Isabelle VINCENT, Stéphane PASSAQUAY, Danielle COTTET

***

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C-IV, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges qui pourront s'opérer durant le mandat,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Annemasse les Voirons Agglomération,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC_2026_0064 en date du 20 mai 2026 portant création de Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et proposant que chaque commune membre d'Annemasse Agglo soit représentée à la CLECT par deux membres,

Considérant que l'ensemble des communes a délibéré sur ces désignations,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0095-DE

DE DÉTERMINER les 24 membres (1 titulaire et 1 suppléant de chaque commune membre d'Annemasse Agglo) qui composent la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) comme suit :

Communes	Titulaires :	Suppléants :
Ambilly	Madame Evelyne PUGIN	Madame Béatrice DUPOUY
Annemasse	Monsieur Steve BONNARD	Madame Chadia LIMAM
Bonne	Monsieur Louis-Marie BONNET-EYMARD	Madame Rosanna DULLAART
Cranves-Sales	Monsieur Claude ANTHONIOZ-ROSSIAUX	Madame Anne VINDEVOGEL
Etrembières	Monsieur Philippe ZABÉ	Madame Cindy CHIABERTO
Gaillard	Monsieur Antoine BLOUIN	Monsieur Stéphane PASSAQUAY
Juvigny	Monsieur Roland MITHIEUX	Monsieur Guilhem BEDOIAN
Lucinges	Monsieur Jean-Luc SOULAT	Monsieur Jean-Yves BEUCHER
Machilly	Madame Ève BÉGUIN	Monsieur Benjamin WILLEN
Saint-Cergues	Monsieur Jean COMBETTE	Monsieur Jean-Michel RAVEL
Vétraz-Monthoux	Monsieur Patrick ANTOINE	Madame Anne-Lise VOUTAY-MERMET
Ville-La-Grand	Monsieur Johann BONTEMPS	Madame Elsa BOËLY

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 17/09/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 21/09/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.